

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

Cabinet du Ministre Délégué
Chargé du Budget

Dakar, le

02 SEPT 2016

**Le Ministre délégué
chargé du Budget**

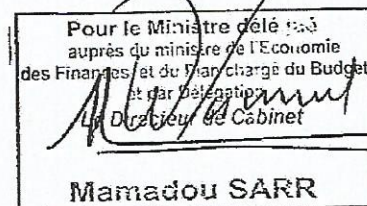
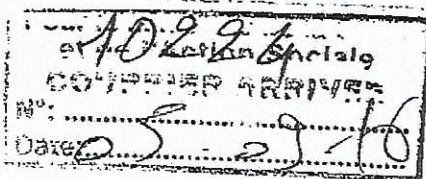
Objet : exonération des droits et taxes d'entrée

Référence : votre lettre n°10419/MSAS/DAGE/DMTA du 24 août 2016

Par lettre rappelée en référence, vous sollicitez pour le compte de l'**Association Sénégalaise** [redacted], l'admission en franchise des droits et taxes d'entrée de matériel médical offert par l'Association « [redacted] » basée à [redacted] (France).

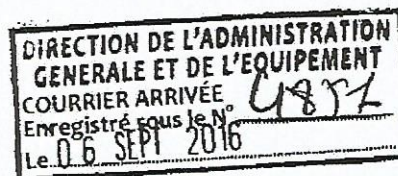
En réponse, je marque mon accord pour l'exonération du matériel médical repris sur l'attestation de don ci-jointe, visée par mes services.

Vous voudrez bien inviter vos services à se rapprocher de la Direction générale des Douanes, en vue de l'établissement du titre d'exonération relatif à cette franchise.



à
Madame Awa Marie Coll SECK
Ministre de la Santé et de l'Action sociale

DAKAR



Pièce-jointe : 01 attestation de don visée